

Comité Technique du 7 juin

1. a Approbation du PV du 14 mars 2016

Vote: Unanimité

1. B Articulation CT et CHS-CT : ajustement du règlement intérieur CT

Une modification de ce dossier a été demandée au CT du 27 mai concernant l'article 5 du règlement intérieur: nous souhaitions que la phrase « le CHS-CT <u>peut être</u> consulté préalablement au comité technique » soit changée de façon suivante : « le CHS-CT <u>doit être</u> consulté préalablement au Comité Technique ».

Pour la CFDT le CHS-CT est une consultation obligatoire et non une possibilité .Les mandatés CHSCT doivent être consulté bien en amont afin de mesurer l'impact d'une évolution des services sur le travail des agents (santé, risques...).Ceci doit être fait en concertant les agents sur le terrain, en s'appuyant de leur expertise et en faisant une analyse du changement. Tout cela prend du temps, pas en une semaine avant un CT mais c'est à ce prix que nous pourrons prévenir des risques.

Après ajustement la CFDT vote Pour ce dossier.

Vote: Pour /CFDT/ CGT/UNSA/CFTC Abstention / FO

6. A Conservatoire : adaptation des horaires d'ouverture de l'établissement

Ce dossier, nous est présenté aujourd'hui sans ajustement.

Vote: Abstention: CFDT / CFTC / UNSA Contre: FO / CGT

4. B DEMS : centre Nantais d'Hébergement des Réfugiés : adaptation de l'offre d'accueil

4. B.1 Extension pérenne de la capacité d'accueil du CNHR

Dans un contexte de forte pression migratoire et pour répondre à une demande du gouvernement d'accueillir des familles le Centre Nantais d'Hébergement des réfugiés (CNHR) a répondu à un appel à projet pour une demande d'extension 25 places supplémentaires, dont l'objectif est d'accompagner les usagers dans leur insertion social, professionnel et de la santé.

CFDT 16, rue du Moulin, 44000 NANTES Tél. 02 40 41 95 45. Fax 02 40 89 32 22

 $E\text{-}Mail: syndicat ville-CFDT@\,mairie-nantes.fr\\$

Vote: Pour: unanimité

4. B.2 Mise en Œuvre du programme européen de relocalisation de 26 migrants

Accueil de 26 migrants demandeurs d'asiles : le CNHR propose un accompagnement global afin de permettre une meilleure insertion, les subventions sont allouées pour une période de 2 ans.

Ce dispositif permet le recrutement d'un poste de travailleur social non pérenne. (2 ans).

Vote: Pour: CFDT; UNSA; CFTC Abstention: FO; CGT

4. C Direction des solidarités : ajustement de l'organisation du restaurant social Pierre Landais et de l'Atelier Alisé

Le restaurant social Pierre Landais répond aux besoins alimentaires et favorise l'insertion d'un public nantais en difficulté par des activités culturelles.

Le dossier fait apparaître un ajustement de l'organigramme : création de 2 postes d'encadrement intermédiaire à effectif constant.

1 poste de conseiller socio-éducatif et un poste d'adjoint technique principal. Pour ce dernier, la CFDT s'interroge sur le niveau de régime indemnitaire emploi proposé (3ème niveau : 110 €) car le critère d'encadrement ne s'applique pas pour les catégories C, hors poste agent de maîtrise !

Cet agent devra assurer la coordination et l'animation de l'équipe agent de service en responsabilité fonctionnelle, ce poste correspond donc plutôt à un grade d'agent de maîtrise. C'est pourquoi, la CFDT s'abstiendra sur ce dossier.

Vote: Pour UNSA / Abstention CGT / FO / CFDT

5. A SEVE : évolution de l'organisation du service animation éducative et associative

Ce dossier présente une organisation différente du travail, pour la maison de l'Erdre et pour le Grand Blottereau par une redéfinition des missions, une répartition des moyens.

Pour la CFDT, ce dossier n'est pas suffisamment détaillé, il y a une réorganisation à effectifs constant. A ce jour, pas assez de lisibilité sur la finalité de ce projet de réorganisation. C'est pour cela qu'à la CFDT nous nous sommes abstenus.

De plus ,nous constatons que 3 postes au SEVE de catégorie C sont supprimés après départ en retraite, vu dans les tableaux des effectifs.

Vote: Abstention CFDT / CGT / UNSA / CFTC. Contre FO

2. A Modification des effectifs et dispositions divers

2. A1 Tableau de suivi des effectifs Ville et CCAS : créations, suppressions

Passage du dossier pour la 2 ème fois après un vote contre unanime au dernier CT.

La CFDT vote de nouveau contre ce dossier qui fait état de plusieurs surpressions de poste pour départ en retraite.

CFDT 16, rue du Moulin, 44000 NANTES Tél. 02 40 41 95 45. Fax 02 40 89 32 22

 $E\text{-}Mail: syndicat ville-CFDT@\,mairie-nantes.fr$

Vote: Contre CFDT / CGT / FO /UNSA

Le syndicat CFTC ne prend pas part au vote

2. F -Apprentissage

2. F.1 avis sur les projets d'apprentissage 2016 – 2017

La CFDT demande à ouvrir à plus de direction l'accès à l'apprentissage.

Vote: Pour / CFDT/ FO / UNSA / CFTC Abstention CGT

2. F.2 Ajustement de la capacité d'accueil des apprentis à la ville de Nantes

Transfert d'un poste d'apprenti vers Nantes-Métropole

Vote: Abstention Unanimité

CFDT 16, rue du Moulin, 44000 NANTES Tél. 02 40 41 95 45. Fax 02 40 89 32 22

 $E\text{-}Mail: syndicat ville-CFDT@\,mairie-nantes.fr$